



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mériçons M. François LIEB, Nébien MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Réhabilitation de la boulangerie de PERET - Avenant en moins Value – Lot n°1 (gros œuvre) Entreprise CABRIBAT

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie de PERET, le lot n°1 « Gros oeuvre » a été confié à l'entreprise CABRIBAT pour un montant de 114 721.40 euros H.T (tranche ferme).

- Il précise qu'au cours des travaux, l'inspection visuelle des joints du four initialement prévue a dû être remplacée par le passage d'une caméra ce qui a permis d'économiser la réalisation des joints.

Ces travaux en plus et moins value ramènent le montant du marché initial à la somme de 113 571 .82 euros H.T.

En conséquence, Monsieur VIALA présente au Conseil un projet d'avenant concernant le lot n°1 « Gros oeuvre » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°1 « Gros oeuvre » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET passé avec l'entreprise CABRIBAT pour un montant de 1 149.58 € HT en moins value ce qui ramène le montant du marché à la somme de 113 571 .82 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO